

Innovation

Inclusion

Confiance

<pjl>Loi pour une République numérique</pjl>
<title>Dons par SMS</title>



dossier de presse
Paris, le 21 décembre 2016



Axelle Lemaire, le réseau associatif France Générosités et l'AFMM annoncent les premières campagnes de dons par SMS

Le don par SMS est l'une des mesures issues de la Loi pour une République numérique. Depuis cet automne, les abonnés mobiles peuvent désormais faire des dons par le simple envoi d'un SMS.

Plus de 30 associations caritatives prévoient de lancer des campagnes de dons dans les 6 mois, dont une quinzaine entre décembre et février prochain. Réunies autour d'Axelle Lemaire, et du réseau associatif France Générosités, elles présentent aujourd'hui leurs projets solidaires.

A leurs côtés, l'Association française du média mobile, les opérateurs de téléphonie mobile, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et le député Luc Belot, rapporteur de la Loi pour une République numérique, feront le point sur les évolutions du cadre législatif, et les perspectives apportées par les nouveaux modes de paiement innovant au profit de la solidarité

Au-delà de la simple valorisation du don par SMS, l'objectif de cet évènement est de poser la question du financement de la solidarité en France et de son adaptation aux nouvelles technologies et aux nouveaux moyens de paiement.

Programme

10h00

Accueil des participants et introduction de l'évènement par :

- **Louisa Mesnard**, de l'organisation Techfugees

10h05-10h20

Présentation du don par SMS par l'Association Française du Multimédia Mobile (AFMM), France Générosités et l'ACPR.

- **Françoise Sampermans**, Présidente de France générosités
- **Renan Abgral**, membre du Conseil d'administration de l'AFMM
- **Nathalie Beaudemoulin**, Directrice de la cellule Fintech de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Retour d'expérience sur les expérimentations du don par SMS en France

- **Gilles Paillard**, Directeur général de SOS Villages d'enfants
- **Ann Avril**, Directrice du développement d'Unicef France
- **Marie-Carmen Carles**, Directrice générosité et philanthropie du Secours catholique

10h20 – 10h35

Table-ronde « Pourquoi mettre en place le don par sms » animée par **Louisa Mesnard**

Participants :

Aurélien Beaucamp, Président d'Aides

Clothilde Mallard, DG de Vaincre la mucoviscidose

Anouchka Finker, Directrice générale adjointe de La Chaîne de l'espoir

Jean-Yves Troy, DG de Solidarités internationales

10h35 – 10h50

Diffusion de visuels de campagne des associations et 3 exemples de ce que peut faire concrètement une association avec 10 euros de don ?

- **Charlotte Boschet**, Responsable Evènements chez Mécénat Chirurgie Cardiaque
- **Joanna Kirk**, responsable de Techfugees France
- **Amélie Magnin**, responsable marketing chez WWF

10h50-11h10

Les paiements innovants au service de la solidarité ;

Les nouvelles méthodes de dons - Solidarité et Fintech" : échange entre quelques start-ups du domaine des paiements innovants qui mettent leur solution au service de la générosité, afin d'évoquer les perspectives ouvertes par les nouveaux moyens de paiement dans le domaine de la solidarité.

Animée par **Alain Clot**, président de France Fintech

Participants :

Dani Nesrine, Responsable du programme Solidatech à Emmaus

Léa Thomassin, DG de Helloasso,

Ghislain d'Alançon, Président d'Heoh

Benjamin Bianchet, directeur marketing et communication de Leetchi

11h10-11h15

Le don par SMS : le rôle des parlementaires, par **Luc BELOT**, député du Maine-et Loire

11h15

Conclusions d'**Axelle LEMAIRE**, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation

11h30

Conférence de presse

Un nouvel outil au service de toutes les solidarités, autorisé par la Loi pour une République numérique

Simple et immédiat, le don par SMS est une nouvelle manne de ressources pour les associations et leur permet de toucher un nouveau type de donateur, notamment les jeunes. Praticqué déjà dans plusieurs pays de l'Union européenne, dont le Royaume-Uni, où près de 6 millions d'euros ont été amassés au profit de l'UNICEF en 2013. De même, les expérimentations menées en France ont démontré le succès du dispositif. Ainsi, après le tsunami en 2004, l'opération « SMS de soutien pour l'Asie » avait permis au Secours Catholique de récolter plus d'un million d'euros et à la Croix-Rouge française de lever plus de deux millions d'euros.

Bien que les méthodes traditionnelles de dons, en particulier le chèque et le mailing papier, demeurent leur principale manne de fonds, les associations soulignent l'importance d'un mécanisme plus souple à l'occasion lors des pics de demande, notamment à Noël.

Ainsi, Jean-François Riffaud, Directeur Communication et Développement de l'association Action contre la Faim considère que « tester le don par SMS est une formidable opportunité de permettre à une nouvelle cible de donateurs de lutter contre la faim dans le monde et espère qu' « un grand nombre de personnes pourront ainsi se reconnaître dans la campagne » de l'association.

Un changement de cadre légal s'imposait pour permettre la généralisation du don par SMS

A l'occasion d'une commission d'enquête de novembre 2014, France Générosités avait souligné l'importance d'aménager le cadre légal existant pour faciliter le recours à ce type de campagnes de dons. En effet, l'interprétation de l'Autorité de la concurrence quant à la directive européenne sur les services de paiement du 13 novembre 2007, était jusqu'ici trop restrictive pour permettre aux associations caritatives d'avoir recours aux dons par SMS.

En ouvrant la porte au don par SMS, la Loi pour la République Numérique, promulguée en octobre 2016, a répondu à une attente forte de la part de l'ensemble des acteurs. Cette décision contribue à construire l'avenir de la solidarité en France, à un moment où les besoins sont croissants et où les associations sont contraintes d'adapter leurs modes d'action à la généralisation des usages numériques.

La consultation publique sur la loi pour une République numérique a permis de renforcer la confiance autour de ce nouvel outil

A l'occasion de la consultation publique sur la Loi pour la République Numérique, plusieurs participants ont fait part de leurs interrogations quant aux modalités de mise en œuvre du don par SMS : certains craignaient notamment de faire l'objet de sollicitations intempestives,

et ont demandé des garanties pour la protection de l'anonymat des donateurs, et la sécurité des transactions.

La loi a répondu à ces inquiétudes en fixant un cadre strict, afin d'interdire toute collecte des données personnelles des donateurs. De même, dans un objectif de sécurité, les dons sont limités à 50 euros avec un plafond mensuel fixé à 300 euros par personne.

Don par SMS

Un des principaux objectifs de l'ouverture du *don par SMS* avec un débit sur facture opérateur mobile est de faciliter la collecte de micro-dons (jusqu'à 10 euros) grâce à sa praticité. Il est notamment inutile de transmettre toute information personnelle, bancaire ou numéro de carte bancaire pour faire un *don par SMS* car **le montant est directement prélevé sur la facture mobile ou sur le compte mobile pré-payé du donateur.**

Parcours don par SMS

1. Envoi par SMS d'un mot-clé spécifique au numéro court attribué à un organisme¹ (association/fondation).

Ex. : « DON » au 92 000

2. Réception d'un message SMS de la part de l'organisme confirmant le paiement du don.
3. Report du montant du don sur la facture mobile du donateur ou débit du montant du don sur le compte mobile pré-payé du donateur (pas de TVA).

NB. : Si le montant du don est strictement supérieur à 5 euros – le donateur recevra après la 1^{ère} étape un message SMS sollicitant la validation du don. Le don ne sera effectif qu'après l'envoi de cette validation de la part du donateur et la réception du message SMS décrit dans l'étape 2.

Principales caractéristiques de la solution

1. Le numéro court (numéro à 5 chiffres commençant par 9) ne peut être attribué qu'à un seul organisme.
2. Les montants de dons proposés : 1 à 10 euros.
3. Le coût d'envoi du sms est gratuit ou inclus dans les forfaits SMS.
4. Le montant total de dons par abonné et par organisme est limité à 20 euros mensuels.

Périmètre réseaux et offres mobiles

Le *don par SMS* est disponible uniquement en France Métropolitaine et pour les clients de Bouygues Telecom, Orange et SFR.

1. Bouygues Telecom :

- Forfait Sensation et Sensation Pro
- Forfait B&You et B&You Pro

¹ Organismes faisant appel public à la générosité au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des Organismes et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique pourront proposer ce service.

- Carte Prépayée Bouygues Telecom

Les offres Bouygues Telecom Entreprise ne sont pas éligibles au paiement sur facture opérateur.

2. Orange :

- Toutes offres Orange et Sosh grand public

Les clients Orange Entreprises et MVNO ne sont pas éligibles au paiement sur facture opérateur.

3. SFR :

- Service disponible sur tous les forfaits SFR et RED by SFR
- Cartes prépayées SFR.
- Pour les lignes de flotte Entreprise, selon autorisation du paiement sur facture par le gestionnaire de la flotte.

Procédure de réservation d'un numéro court « Don par SMS »

Le plan de numérotation des numéros courts destinés à la collecte de *don par SMS* a été confié à l'AFMM par ses opérateurs membres – la demande d'attribution d'un numéro court doit donc se faire auprès de l'AFMM.

L'AFMM et les opérateurs mobile organisent des sessions d'attribution durant lesquelles les organismes sont invités à envoyer à l'AFMM un « dossier de réservation d'un numéro court pour la collecte *don par SMS* » avant une date fixée au préalable. Après cette date les dossiers sont étudiés par une commission de « priorisation *don par SMS* » au sein de l'AFMM, un calendrier d'ouverture de services est fixé avec les opérateurs mobile et les numéros courts attribués aux organismes.

Prochaine session : mi-janvier 2017 pour des ouvertures dans la période d'avril-juin 2017

Une procédure de priorisation basée sur le calendrier des campagnes et le plan de communication :

Le don par SMS répond à une forte attente, et en prévision d'un nombre important de demandes de réservation de numéros courts pour la collecte de don par SMS l'AFMM et les opérateurs membres doivent pouvoir prioriser les ouvertures de service en tenant compte notamment des délais du raccordement technique des numéros courts.

Afin d'établir un ordre d'ouverture sur des critères les plus objectifs, l'AFMM et les opérateurs membres baseront leur priorisation sur le calendrier des campagnes ou temps forts de chaque organisme, ainsi que sur le plan de communication que celui-ci proposera pour promouvoir le don par SMS. Il est important que chaque association puisse détailler son plan de communication en préci-

sant quand et comment elles souhaitent intégrer le don par SMS ou dédier une campagne à ce canal de collecte.

L'AFMM tient assurer les organismes souhaitant réserver d'ores et déjà leur numéro court qu'il est inutile de réserver un numéro court sans avoir à court/moyen terme une campagne de collecte et un plan de communication ad hoc.

Le don par SMS est un nouvel usage et pour qu'il puisse être adopté par les français il faut que l'organisme qui le propose soit en capacité d'en faire la promotion dans une campagne dédiée, ou en l'intégrant dans une campagne parmi les autres canaux de collecte proposés par cet organisme.

Toutes les informations concernant la réservation d'un numéro court pour la collecte de dons par SMS sur <http://www.afmm.fr/don-par-sms/>.

Identité graphique

L'AFMM a créé et déposé le logo « Don par SMS » afin que les associations proposant ce canal de collecte via un numéro court *don par SMS* puissent l'utiliser dans leurs campagnes d'appels aux dons par SMS.

L'utilisation de ce logo n'est pas obligatoire pour le moment, mais elle est fortement recommandée afin de faciliter l'identification de cet usage par les donateurs potentiels.



Planning

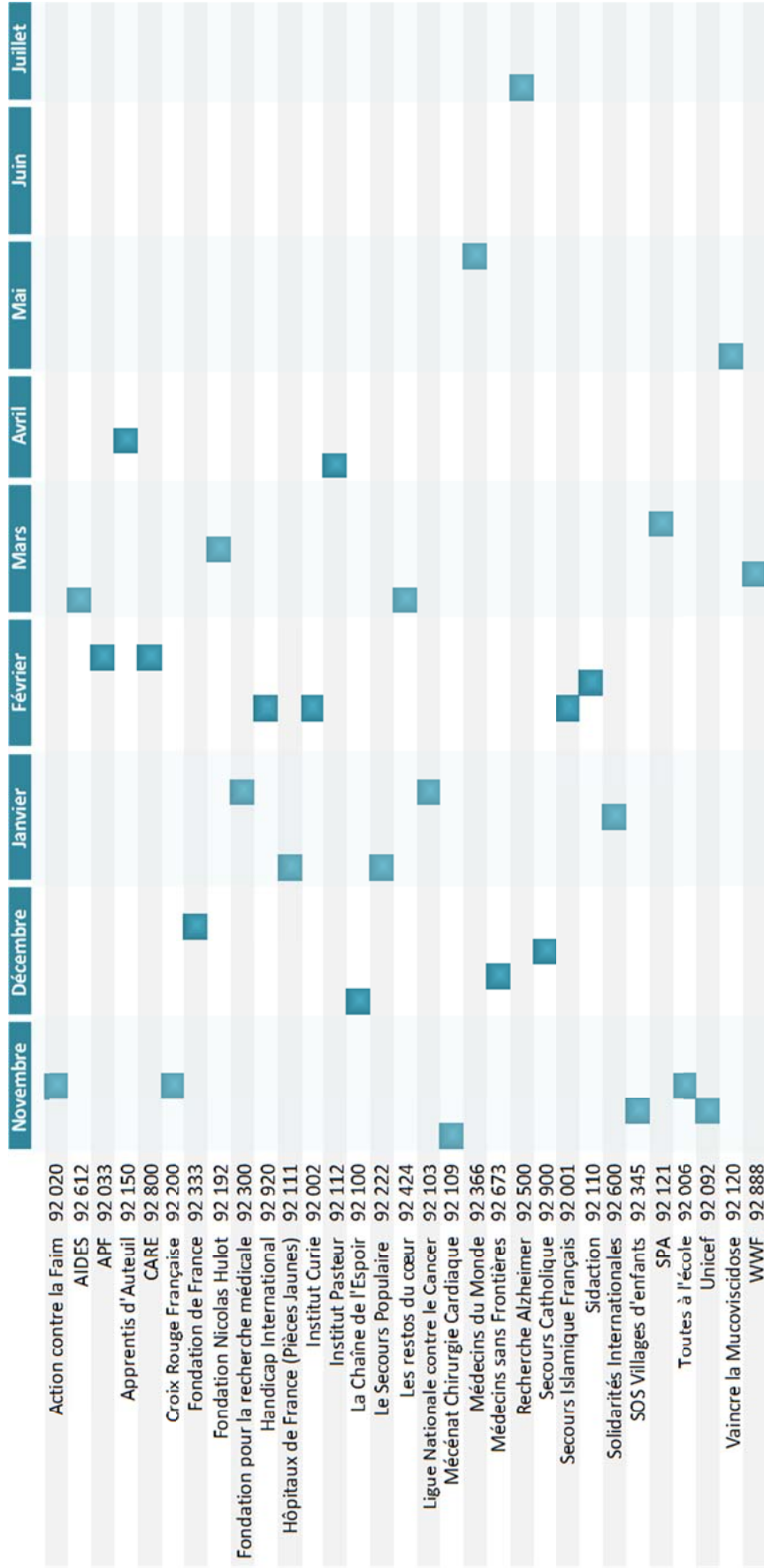


Illustration don par sms



A propos de l'AFMM

Née de la fusion entre l'AFMM (créée en 2005) et l'association SVA+ (créée en 2012), l'AFMM fédère l'ensemble des acteurs du marché du paiement sur facture opérateur en France : opérateurs de communications électroniques, éditeurs de service, prestataires techniques, et les groupements représentatifs de ces acteurs, désireux d'autoréguler, de promouvoir et de développer les solutions multi-opérateurs de paiement sur facture.

Sont membres de l'AFMM :

Collège Opérateurs : APNF, ATOS WORLDLINE, BOUYGUES TELECOM, COLT, EURO INFORMATION TELECOM, FEDERATION FRANCAISE DES TÉLÉCOMS, GIBMEDIA, GIE EGP, ORANGE, PROSODIE, RENTABILWEB, SFR.

Collège éditeurs : ACSEL, ADRT, AFRC, CONCERT INTERNATIONAL, GESTE, GPMSE, MMA France

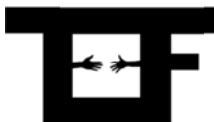
Plus d'informations sur : www.afmm.fr

@MyAFMM



France Générosités

Syndicat professionnel d'associations et de fondations créé en 1998 faisant appel public à la générosité. France générosités compte 91 membres et s'est donnée pour mission de défendre, promouvoir et développer les générosités en France. Elle organise des campagnes de promotion du don. Elle offre un cadre d'échanges entre les organisations pour coordonner leurs actions. <http://www.francegenerosites.org/>



Techfugees

Plateforme qui vise à faciliter la communication entre les associations et les réfugiés. Initiée au Royaume-Uni en octobre 2015 par un journaliste du site TechCrunch, Mike Butcher, elle permet aux associations d'envoyer des SMS personnalisés aux réfugiés. Techfugees organise des conférences, des ateliers, des hackathons à travers le monde afin de générer des solutions numériques pour aider les réfugiés.



AFMM

L'AFMM fédère l'ensemble des acteurs du marché du paiement sur facture opérateur en France : opérateurs de communications électroniques, éditeurs de service, prestataires techniques, et les groupements représentatifs de ces acteurs, désireux d'autoréguler, de promouvoir et de développer les solutions multi-opérateurs de paiement sur facture.

A cet effet, l'AFMM :

- informe les consommateurs et leur propose des outils adaptés, dans le cadre des solutions multi-opérateurs de paiement sur facture et de la lutte contre les spams SMS et les spams vocaux.
- est un interlocuteur privilégié, permanent, dédié et neutre, notamment pour les pouvoirs publics et les représentants des consommateurs.
- coordonne les travaux de ses membres et des acteurs impliqués dans la lutte contre la fraude.
- coordonne les travaux de ses membres visant d'une manière générale à développer les services numériques notamment dans de nouveaux domaines ou sur de nouveaux écrans connectés.



Le Secours Catholique-Caritas France

Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1962. Plus de 67 000 bénévoles, près de 1 000 salariés, agissent contre la pauvreté et en faveur de la solidarité, en France et dans le monde.

En tant que service de l'Église de France qui a pour mission de soutenir les plus fragiles, l'association, créée en 1946 apporte son soutien dans plus de 70 pays et territoires.

- 1,5 millions de personnes accompagnées chaque année en France
- 320 000 familles accompagnées
- 3,2 millions de personnes soutenues à l'international



Mécénat chirurgie Cardiaque

Fondée en 1996 par Francine Leca et Patrice Roynette, l'association Mécénat chirurgie cardiaque permet à des enfants atteints de malformations cardiaques de venir se faire opérer en France. Un réseau de contacts à l'étranger, formé de médecins-référents, identifie les enfants qui ont besoin d'aide et réunit leurs informations médicales et les autorisations pa-

rentales. A leur arrivée en France, les enfants sont pris en charge par une famille d'accueil. Après les traitements, une période de convalescence précède leur retour dans leur pays. Mécénat chirurgical Cardiaque œuvre aussi à la formation de médecins étrangers et a mis en place un programme de parrainage scolaire pour les enfants qui ont bénéficié des traitements. 2800 enfants pris en charge et 120 médecins formés depuis 1996, dans 70 pays.



Emmaüs

Emmaüs est né il y a 66 ans sous l'impulsion de l'abbé Pierre pour trouver, avec les personnes victimes de phénomènes d'exclusion, les solutions qui leur permettent de redevenir acteur de leur vie.

Emmaüs rassemble aujourd'hui 18 000 bénévoles dans 284 groupes en France, qui peuvent être de différentes natures en fonction de leurs activités, de leurs spécificités et de leur projet social : communautés, structure action sociale et logement, SOS Familles Emmaüs, comités d'amis et structures d'insertion. Eclairage. Le Mouvement compte également 45 structures d'insertion.



AIDES

Créée en 1984, AIDES est la première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales en France et l'une des plus importantes au niveau européen. Présente dans plus de 70 villes françaises, elle entretient de nombreux partenariats à l'international.



L'UNICEF

Fonds des Nations unies pour l'enfance, créée en 1946, est chargée par l'Assemblée générale des Nations unies de défendre les droits des enfants dans le monde, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. Présent sur 190 pays et territoires (156 bureaux pays et 35 Comités nationaux dont l'UNICEF France), l'UNICEF intervient sur 7 piliers thématiques, en plus des situations d'urgences : Santé, VIH/sida, Eau-hygiène-assainissement, Nutrition, Éducation, Protection, Inclusion sociale

L'UNICEF France a été créée en 1964 et a pour mandat de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en France. Pour cela, l'UNICEF France s'appuie sur 500 000 donateurs et 6000 bénévoles



Secours Populaire

Créé en 1945, le Secours populaire aide ceux qui font face à la pauvreté en leur offrant un soutien médical, moral, juridique, de la nourriture et des biens de première nécessité. Mouvement décentralisé, SFP s'est donné pour mission de se construire en comités pour collecter pour la solidarité. SFP s'occupe aussi de l'hébergement d'urgence et milite pour le droit au logement, aux soins, aux vacances à la culture et au sport ainsi qu'à l'insertion professionnelle. SFP est fort de 80 000 bénévoles



WWF

Présent dans 100 pays, WWF s'est donné pour mission de préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et réduire notre empreinte écologique. WWF France intervient à différents niveaux, de la sauvegarde des milieux naturels et de leurs espèces à la promotion de modes de vie durables, en passant par la formation des décideurs, l'accompagnement des entreprises vers un développement durable ou l'éducation des jeunes publics. WWF rassemble 5 millions de membres et détient un réseau de 220 000 donateurs.



Solidarités international

Fondée par Alain Boinet, Solidarités international est engagé dans le combat contre les maladies liées à l'eau insalubre, première cause de mortalité au monde, Solidarités international intervient en développant notre expertise dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement, mais également dans ceux, essentiels, de la sécurité alimentaire et de la reconstruction. Fort de 188 volontaires expatriés et près de 1742 employés nationaux travaillant en équipe (chiffres 2015). L'association est dirigée par Jean-Yves Troy.



La Chaîne de l'Espoir

Fondée par le Pr Alain Deloche en 1994, La Chaîne de l'Espoir est un réseau d'expertises médico-chirurgicales engagé dans des actions pérennes dans 29 pays visant à donner soins et éducation aux enfants les plus pauvres, à leurs familles et leurs communautés à travers le monde.

200 bénévoles sympathisants

50 participants actifs au réseau Ile-de-France



Helloasso

Site français de financement participatif lancé par Ismaël Le Mouël et Léa Thomassin en 2013. HelloAsso se consacre exclusivement au financement de projets associatifs sous forme de dons. Le site offre aussi gratuitement la possibilité aux associations de créer des campagnes de collecte, et de gérer les adhésions en ligne ainsi que des billetteries d'évènements. HelloAsso compte une dizaine de salariés HelloAsso est basée à Bordeaux.



Heoh

Fondé en 2012, Heoh est une startup française qui conçoit des solutions de collecte de fonds sur terminal de paiement ou par carte bancaire en magasin. Elle a récemment réalisée une levée de fonds de 2,3 millions d'euros auprès du fonds **NewAlpha Asset Management**, qui investit dans des entreprises du secteur de l'industrie financière.

Début 2016, Heoh a lancé industriellement sa solution GoodTransaction, permettant aux associations de collecter des fonds de manière embarquée sur les terminaux de paiement ou via du paiement en ligne. En utilisant ce logiciel, le commerçant choisit les associations à qui seront reversés les dons de ses clients. Sans facturation supplémentaire, les dons sont automatiquement écartés du chiffre d'affaires et ne sont pas soumis à la TVA.

Heoh a développé des partenariats avec des spécialistes du paiement, comme Ingenico, AVEO Groupe et des banques, et des prestataires techniques (IBM, Microsoft, Les Comptoirs, Astek,...).



Leetchi

Créée en 2009, Leetchi est une startup française dans le domaine du paiement. EN plus de son offre de cagnotte en ligne, elle offre des services de transferts d'argent cash et de transferts d'argent par mail pour les acteurs de l'économie collaborative.



Action contre la Faim

Dotée de sept sièges dans le monde (France, Espagne, Grande-Bretagne, Canada, USA, Italie et Allemagne), Action contre la Faim (ACF) a pour mission depuis plus de trente-cinq ans de sauver des vies en éliminant la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. En 2015, ACF est intervenue dans 47 pays, venant en aide à 14,9 millions de personnes en intégrant ses programmes aux systèmes régionaux et nationaux afin de s'assurer que les interventions à court terme deviennent des solutions à long terme.

www.actioncontrelafaim.org

Campagne sur le don par SMS :

#JELAIFAIT

jelaifait.actioncontrelafaim.org

#DonsParSms



contact

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

0153 18 44 50